



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 25 mai 2009 à 18 h 30

Sous la Présidence de Monsieur Gilles FRANÇOIS, Maire

-----o*O*o-----

- Etaient présents :** Monsieur Gilles FRANÇOIS, Maire,
MM. André MARQUETTE, Michel LEVET, Pierre BEAUDET, Roger
BAUSSAND, Georges CHOSSAT, Maires-adjoints,
MMmes Dominique BIBOLLET, Annabelle COUTY, Josette DURET,
MM. Matthieu HENRY, Jean-Yves LAPIERRE, Gérard REY, MMmes
Isabelle SESMAT, Michèle TISSOT, M. Michel WIRTH, Conseillers
municipaux
- Avaient donné procuration :** M. Claude BONMARIN, Mme Christine DUFOUR, M. Jean-Philippe
MOLLARD, Conseillers municipaux
- Absent, excusé :** Mme Sylvie LEFEBVRE, Conseillère municipale.

Madame Isabelle SESMAT, désignée par le Conseil, a pris place au bureau en qualité de secrétaire.

-----o*O*o-----

Art. L. 2121-10 du Code des Collectivités Territoriales :

"Le Maire de la Commune d'ARGONAY certifie que la convocation du Conseil Municipal a été affichée le 19 mai 2009 à la porte de la Mairie et qu'elle a été mentionnée au Registre des Délibérations".

Art. L. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales :

« Affichage du présent Procès-verbal sous huitaine ».

*** APPROBATION DU P.V. de la RÉUNION du précédent CONSEIL MUNICIPAL.**

Le Conseil Municipal approuve le P.V. de la réunion du 27 avril 2009
à l'unanimité des membres présents ou représentés.

-----o*O*o-----

2009/ 63 - GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE BILAN CARBONE : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION ET SOLLICITATION DE SUBVENTIONS.

Monsieur le Maire expose :

Conscientes des enjeux écologiques, les Villes d'ANNECY, d'ANNECY-LE-VIEUX, d'ARGONAY, de CHAVANOD, de CRAN GEVRIER, de MEYTHET, de MONTAGNY LES LANCHES, de PRINGY, de QUINTAL, de SEYNOD, et la Communauté de l'Agglomération d'ANNECY souhaitent réaliser un Bilan Carbone™ des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) générées directement ou indirectement par leurs activités et ainsi définir des priorités d'actions pour lutter contre le réchauffement climatique.

Dans un souci de rationalisation et d'optimisation des moyens et pour s'assurer d'avoir des données cohérentes et comparables sur leurs territoires, il apparaît opportun de regrouper les besoins de ces collectivités.

Aussi, il est proposé de signer une convention entre les Villes d'ANNECY, d'ANNECY-LE-VIEUX, d'ARGONAY, de CHAVANOD, de CRAN GEVRIER, de MEYTHET, de MONTAGNY LES LANCHES, de PRINGY, de QUINTAL, de SEYNOD, et la Communauté de l'Agglomération d'ANNECY pour constituer un groupement d'achats et lancer une consultation en vue de la passation de marchés de prestations intellectuelles pour la réalisation d'un Bilan Carbone™.

Par cette convention, les membres du groupement s'engagent à signer, avec le prestataire retenu, un marché à hauteur de leurs besoins respectifs et à veiller à l'exécution et au paiement des prestations les concernant.

La Ville d'ANNECY est désignée comme coordonnateur chargé de procéder à l'organisation de la procédure d'attribution. Chaque membre du groupement versera une contribution financière de 300,00 € à la Ville d'ANNECY au titre de sa participation aux frais de procédures et de publicité.

Conformément aux dispositions de l'article 8.III du Code des Marchés Publics, la Commission d'Appel d'Offres du groupement est constituée d'un représentant de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du groupement. La commission du groupement sera présidée par le représentant de la Ville d'ANNECY, coordonnateur du groupement.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser le lancement d'une consultation pour la réalisation d'un Bilan Carbone TM en groupement de commande
- d'approuver la passation d'une convention avec les Villes d'ANNECY, d'ANNECY-LE-VIEUX, de CHAVANOD, de CRAN GEVRIER, de MEYTHET, de MONTAGNY LES LANCHES, de PRINGY, de QUINTAL, de SEYNOD, et la Communauté de l'Agglomération d'ANNECY pour la constitution d'un groupement de commandes,
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention,
- de procéder à l'élection du représentant de la commission d'appel d'offres de la Ville d'ARGONAY, ainsi que de son suppléant, parmi les membres de cette commission ayant voix délibérative.
- de solliciter les subventions de l'ADEME et de tout autre organisme financeur.

Le résultat du vote est le suivant :

Sont élus GILLES FRANCOIS, en tant que représentant titulaire de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville d'ARGONAY, et ANDRE MARQUETTE, en tant que suppléant.

Vote :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -

-----o*O*o-----

2009/ 64 - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC L'ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE D'ARGONAY (A.C.C.A.) ET L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (O.N.F.)

Monsieur le Maire expose :

La Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée AC 403 située en zone naturelle et forestière. L'Association de Chasse d'Argonay a souhaité établir un chalet sur cette parcelle, afin de fixer ses points de rendez-vous, et de se retrouver pour des moments conviviaux après les parties de chasse.

Il s'agirait donc d'une occupation à titre privatif du domaine public.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ Accepte les termes de la convention autorisant l'établissement d'un abri d'une surface inférieure à 20 m² sur la parcelle AC 403.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Vote :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -

-----o*O*o-----

2009/ 65 - CONVENTION DE RÉPARTITION FINANCIÈRE AVEC L'AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL (A.D.M.R.) POUR LA RÉNOVATION D'UN LOCAL.

Monsieur Pierre BEAUDET, Maire-adjoint, expose :

Suite à la libération d'un logement dans la maison collective, il a été décidé de louer ce local à l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural.

Un certain nombre de travaux ont été réalisés : certains travaux de rénovation incombant au propriétaire sont pris en charge par la Commune. D'autres travaux spécifiques ont été réalisés à la demande de l'ADMR : la réalisation d'un placard, pour un montant de 841 € et l'ouverture dans la cloison d'un montant de 692 €

Aussi, il est proposé de répartir les charges et de demander une participation à l'Association pour les travaux spécifiques d'un montant estimés à 1533 € hors taxes.

Vote :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -

-----o*O*o-----

2009/ 66 - ACQUISITION À MONSIEUR SOCQUET- JUGLARD D'UNE PARCELLE DE 46 M².

Monsieur le Maire expose :

Afin d'améliorer le fonctionnement de la clinique de rééducation fonctionnelle, il est proposé au Conseil municipal d'acquérir une parcelle appartenant à Monsieur SOCQUET-JUGLARD, cadastrée AC 229 et 230.

Les services de France Domaine ont évalué à la date du 14 avril 2009 la valeur vénale de ce bien à 50 € le mètre carré, soit la somme de 2300 € pour les 46 m².

Vote :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -

-----0*0*0-----

2009/ 67 - DÉNOMINATION DE LA « MAISON DES ASSOCIATIONS ».

Monsieur André MARQUETTE, Maire-adjoint, expose :

Il est décidé de donner la dénomination suivante au bâtiment Route du Barioz appelé jusqu'alors la « Maison des associations » :

✓ « Espace culturel, la Ferme »

Vote :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -

-----0*0*0-----

2009/ 68 - SUBVENTIONS.

Monsieur André MARQUETTE, Maire-adjoint, expose :

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder les subventions suivantes :

	Anciens d'A.F.N.	1 200.00 €
	Union Sportive d'Argonay	21 000.00 €

Vote :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -

-----0*0*0-----

AINSI FAIT & DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
suivent les signatures,
Le Maire-adjoint,

André MARQUETTE